

# **COMPTE - RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

### **DU 15 JUIN 2018 À 19 H 00**

**PRÉSENTS** : Messieurs GOFFINET, ACOLAS, BLANCHARD, BOUGRAT, Mesdames GOGUÉ, HANICQ, Messieurs HUE, LAMY, Mesdames LAVRAT, LESIMPLE, MARTINAT et Monsieur PECILE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames DESCHAMPS, ERNE, FERNANDES MASCRÉ, Monsieur NICOLA, Mesdames SARRON et TEYSSIER.

**ABSENT** : Messieurs BARON, BONNET, FOUDRAT et LECOMTE.

**POUVOIRS** : Madame DESCHAMPS à Madame LESIMPLE,  
Madame ERNE à Monsieur BLANCHARD,  
Madame FERNANDES à Madame MARTINAT,  
Madame MASCRÉ à Madame GOGUÉ,  
Monsieur NICOLA à Madame LAVRAT,  
Madame SARRON à Madame HANICQ,  
Madame TEYSSIER à Monsieur HUE.

---

*La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la Présidence de Monsieur GOFFINET, Maire. Il donne ensuite la parole aux Commissions qui décrivent, dans l'ordre, l'action menée par chacune d'elle.*

#### ❖ **RAPPORT DES COMMISSIONS** :

A la suite du vote défavorable du conseil municipal de Farges-en-Septaine, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'arrêt du projet de « Commune Nouvelle » avec Farges-en-Septaine et Savigny-en-Septaine.

##### ➤ Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes de la Septaine.

La mise en ligne du site internet est prévue pour début juillet 2018.

La commission scolaire va se réunir pour déterminer la façon dont sera organisé l'accueil de loisirs du mercredi à partir de la rentrée scolaire 2018/2019.

La Fête de la Musique aura lieu le samedi 23 juin 2018 à partir de 18h00 au parc arboré.

##### ➤ Compte-rendu des commissions de la commune d'AVORD :

###### ❖ Réunions de chantier lotissement « Les Tortilletes » :

Les réseaux et les coffrets de la tranche n° 1 ont été installés. Les travaux seront achevés pour fin juillet 2018.

Les travaux du chemin d'accès vont débiter.

La haie située à côté du cimetière va être arrachée et ne sera pas remplacée. Des bancs seront disposés à cet emplacement.

#### ❖ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.04.2018** :

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13.04.2018.

#### ❖ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

Monsieur ACOLAS est élu secrétaire de séance.

❖ **DÉLIBÉRATIONS :**

**IMPLANTATION D'UNE CANALISATION SUR LA PARCELLE AGRICOLE CADASTRÉE  
SECTION A N° 481 – INDEMNISATION DU GAEC DU GRAND MASNAY**

Dans le cadre de l'aménagement et de la viabilisation du lotissement « Les Tortillettes », la commune d'AVORD doit indemniser le GAEC du Grand Masnay qui a consenti à une perte d'un hectare de terrain pour permettre l'implantation d'une canalisation d'Adduction d'Eau Potable (AEP) sur la parcelle cadastrée section A n° 481 dont il est l'exploitant.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide le versement d'une indemnité de 500€ au GAEC du Grand Masnay pour compenser la perte d'un hectare due à l'implantation de la canalisation AEP précitée.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

**ZAC « LES ALOUETTES » : RÉTROCESSION DE TERRAIN – SECTION C N° 621**

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accepte le transfert de la Communauté de Communes de La Septaine à la commune d'AVORD de la parcelle suivante :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
C	621	Les Alouettes	3 ha 94 a 05 ca
<b>TOTAL</b>			<b>3 ha 94 a 05 ca</b>

Ce transfert se fait en pleine propriété.

Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints est autorisé à signer tous documents relatifs à ce transfert.

*Vote à l'unanimité.*

**FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE 2018**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (art. 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) et concernent les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux.

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, dit « ratio promu - promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire.

Il peut varier entre 0 % et 100 %.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du 15 mai 2018 sur la proposition de fixation des taux d'avancement de grade pour l'année 2018 de la mairie d'Avord,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- 1 - décide d'adopter les ratios suivants :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (%)	Avis du CTP
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100	Favorable

2 - autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL  
2<sup>EME</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer deux postes d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

*Vote à l'unanimité.*

RECRUTEMENT DE PERSONNELS NON TITULAIRES POUR UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire expose qu'il y aura un accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques communaux pour la période juillet-août.

Il propose à l'assemblée de créer deux postes de saisonniers au grade d'Adjoint Technique à temps non complet en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer deux postes de saisonniers au grade d'Adjoint Technique, à temps non complet, à 30/35<sup>ème</sup>, du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2018.
- les personnes seront chargées de l'entretien des espaces verts et de tous travaux utiles au service.
- le niveau de recrutement sera de catégorie C.
- la rémunération correspondra à l'indice brut 347, majoré 325 (qui suivra l'évolution de la réglementation en vigueur).
- la durée hebdomadaire de travail sera de 30 heures.

*Vote à l'unanimité.*

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 2018

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de verser une contribution financière de 1 300,00 €uros au F.S.L. pour 2018.

*Vote à l'unanimité.*

CAUE DU CHER – ADHÉSION 2018

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de verser la cotisation 2018 au CAUE du Cher d'un montant de 295,00 €.
- autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

**VI INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de différer la nomination d'un délégué à la protection des données, dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), en raison des impressions juridiques autour de cette question.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la CDC de La Septaine va mettre en place des tableaux numériques interactifs dans les écoles de La Septaine.
- Les conseillers municipaux décident de ne pas verser de subvention au Comice Rural de Baugy.
- Madame GOGUÉ informe les conseillers municipaux que le site internet va être mis en ligne semaine 25 ou 26.

**VII REMERCIEMENTS :**

- La famille HAUTIN pour les marques de sympathies témoignées lors du décès de Madame Andrée HAUTIN.

- L'AS Avord Handball pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2018.
- Les ACPG-CATM-TOE-Veuves pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2018.
- Le Club Avord Tir à l'Arc pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2018.
- Le Football Club Avord pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2018, le prêt de matériel et la subvention exceptionnelle allouée pour les 80 ans du club.
- Les représentants de la Banque Alimentaire du Cher pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé lors de leur visite du 18 avril 2018. Ils félicitent également l'ensemble de l'équipe pour l'organisation de la structure et le respect de la convention de partenariat.
- Madame Monique PIGACHE pour l'évacuation de ses déchets verts.

#### **VIII QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur BOUGRAT informe les conseillers municipaux que l'équipe minime garçons de handball du Collège George Sand est classée 8<sup>ème</sup> au championnat de France de l'UNSS. Monsieur le Maire fera un courrier de félicitations au nom du conseil municipal.
- Les conseillers font part de l'état de négligence des abords de l'ancien magasin INTERMARCHÉ. Monsieur le Maire va envoyer un courrier aux propriétaires pour leur demander d'effectuer l'entretien.

**La Séance est levée à 20h00.**

